

Comment bénéficier de l'Avance immédiate ?

ATOUT COURS , avec votre autorisation,
crée votre compte.

Vous recevez ensuite un mail qui vous invite
à activer votre compte en ligne sur
www.particulier.urssaf.fr.

Dès l'activation faite, vous bénéficiez
du service **Avance immédiate** !



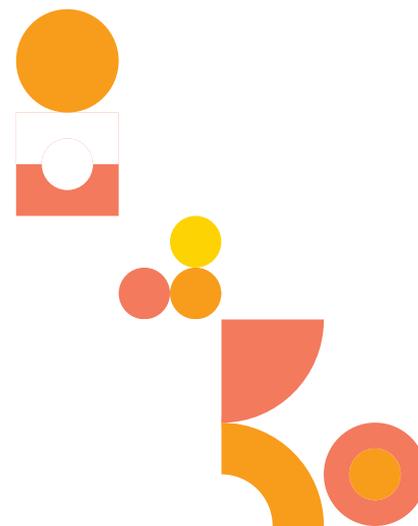
 **Urssaf**
Au service de notre protection sociale

**Avec l'Avance
immédiate,
bénéficiez en
temps réel de
votre avantage
fiscal !**

AVRIL 2022

**Le service Avance
immédiate vous est
proposé par l'Urssaf et la
Direction générale des
Finances publiques.**

**Pour en bénéficier il vous
suffit de contacter ATOUT
COURS au 0623176087 ou
par mail à
atout.cours@laposte.net**





Votre crédit d'impôt pour les services à la personne évolue !

Vous faites appel à ATOUT COURS. Les dépenses que vous engagez à ce titre vous donnent droit à un crédit d'impôt de 50 %. Jusqu'à présent, vous bénéficiiez de votre crédit d'impôt l'année suivant les dépenses, au moment de votre déclaration auprès de l'administration iscale.

Avec l'Avance immédiate de l'Urssaf, un service optionnel et gratuit, vous déduisez immédiatement votre crédit d'impôt de 50 % lors du paiement de votre facture. Concrètement, pour une dépense de 200 € de services à la personne, vous ne payez plus que 100 €.

Les avantages du service **Avance immédiate**

Avance immédiate vous permet :

- De bénéficier immédiatement du crédit d'impôt : plus d'avance à réaliser !
- D'avoir plus de visibilité sur votre crédit d'impôt disponible.
- De recevoir et de valider facilement, sur votre espace personnel, les demandes de paiement émises par votre organisme de services à la personne

Suivre ma consommation de crédit d'impôt

- Vous visualisez le montant de votre crédit d'impôt consommé sur l'année en cours depuis votre espace en ligne sur particulier.urssaf.fr

Comment ça marche ?

01

ATOUT COURS émet une demande de paiement pour les prestations réalisées à votre domicile. **L'Avance immédiate de crédit d'impôt est automatiquement déduite.** C'est l'Urssaf qui vous informe **par mail ou SMS** de la mise à disposition d'une demande de paiement.

02

Vous avez **48h** pour la vérifier et la valider en ligne sur particulier.urssaf.fr. Au-delà de ce délai, la demande est automatiquement validée.

03

À **J+2** après validation, l'Urssaf prélève le montant de la demande de paiement sur votre compte bancaire.

04

L'Urssaf verse la totalité de la prestation à ATOUT COURS, qui rémunère l'intervenant.

05

Votre déclaration de revenus est pré-remplie, vous n'avez plus qu'à **vérifier l'exactitude des informations.**